



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus

Date de publication: SHAB - 24.04.2019

Numéro de publication: SR01-0000000675

Canton: GE

Entité de publication:

Antoine Berthoud, Rue de la Corraterie 14, 1204 Genève

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus VI-Noble SA avec Escher SA

Organisation transférante:

VI-Noble SA
CHE-100.305.724
rue des Sablières 5
1242 Satigny

Organisation reprenante:

Escher SA
CHE-107.857.060
rue des Sablières 5
1242 Satigny

Publication de la fusion dans la FOSC: 18.04.2019

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).
Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.

18.07.2019 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

Point de contact:

Antoine Berthoud
Rue de la Corraterie 14, Postfach: 5209, 1211 Genève 11
1204 Genève